

Tours, le 24 janvier 2012

Compte-rendu du comité technique local du 24 janvier 2012

Suite au boycott des organisations syndicales de la première convocation, le deuxième CTL a eu lieu ce jour. La CGT a décidé de siéger à cette deuxième convocation afin d'être le porte-parole des agents. Il est évident qu'il est inconcevable que la CGT cautionne la suppression des emplois et sa répartition mais tenait à faire part de son opposition en votant contre ce projet brutal. La CGT a fait la lecture d'une déclaration liminaire (cf. copie ci-jointe).

Plusieurs points ont été abordés, à savoir :

➤ la présentation du TAGERFIP: notre agence de notation

Exit les anciens référentiels utilisés dans les ex-DGI et ex-DGCP. Fusion oblige, voici TAGERFIP, un grand tableau avec beaucoup de lignes et beaucoup de colonnes décrivant finement le nombre et le positionnement de tous les emplois du département. L'objectif affiché est d'obtenir un suivi un peu plus fin des emplois. Ce nouveau référentiel succède au 31 décembre 2011 au TSM et à l'ORE, anciens outils de répartition des emplois de nos deux filières.

Pour la direction " *il s'agit d'être en capacité de répondre aux nouveaux besoins en matière de gestion des ressources humaines (réalisation des mouvements) à la fois en cible (spécialité fonctionnelle et résidences d'affectation nationale) mais également durant la période de convergence. Il convient également de tenir compte de la mise en place des nouveaux statuts (il s'agit en particulier d'intégrer les nouvelles catégories d'emplois) et de la nouvelle organisation des services (structures fusionnées, nouveau classement des postes comptables, règles de gestion communes)*".

Ce tableau ne reflète que l'implantation des emplois et en aucun cas les effectifs réels. Ainsi, à titre d'exemple, le TAGERFIP nous annonce 11 emplois de géomètres alors que seuls 9 sont pourvus.

On peut s'interroger sur les postes "non pourvus": seront-ils comblés ? Gelés ? Ou supprimés ?

Sur notre interrogation, le directeur s'est engagé à nous préciser les postes susceptibles d'être gelés.

La CGT conteste ce nouvel outil et a donc voté contre.

Les votes :

CGT: contre

FO: contre

CFTC: contre

➤ situation des emplois de la DDFIP d'Indre-et-Loire : le massacre continu

En 2012, notre département va perdre 22 emplois.

Ces suppressions sont justifiées ainsi : « *comme les années précédentes, une partie des prélèvements provient des gains de productivité les significatifs permis par l'informatisation de nos procédures (Télé-IR, dématérialisation du paiement de l'impôt, dématérialisation du secteur public local) et la réforme de l'ISF.*

Les autres prélèvements sont répartis dans le réseau selon la méthode de la contribution proportionnelle, pour une répartition équilibrée de l'effort de 2,05% au titre du PLF 2012. Des correctifs métiers, environnementaux et de soutenabilité peuvent ensuite être appliqués à la hausse ou à la baisse pour chaque département afin d'appréhender les évolutions des métiers et des conditions d'exercice »

Après "l'efficience", les agents apprécieront les critères justifiant ces suppressions et notamment le "seuil de soutenabilité" invoqué cette année par notre direction.

Comme on le souligne dans notre déclaration liminaire, la direction générale ne cherche même plus à justifier les nouvelles suppressions par de prétendus gains de productivité qu'elle chiffre n'être qu'à hauteur de 25% de l'ensemble des suppressions.

Qu'en sera-t-il du devenir des services ne pouvant déjà plus assurer pleinement leurs missions ?

Les 22 suppressions étant actées, la CGT n'a pas voulu prendre part à un débat qui ne pouvait porter que sur leur répartition.

L'étude des documents nous conduit, entre autres, à nous interroger sur :

➤ la pérennité des petits postes (6 postes à 3 agents)

➤ l'octroi du temps partiel pour des raisons personnelles

Sur le premier point, le directeur ne s'interdit pas d'opérer de futurs regroupements dans un but d'efficacité et de rationalité.

Quant au second point, la direction n'a pas connaissance de modification d'acceptation des temps partiels. Les demandes continueront donc à être globalement satisfaites.

Les votes :

CGT: contre

FO: contre

CFTC: contre

➤ **Rééquilibrage des secteurs fonciers du centre des impôts foncier de Tours et redistribution des secteurs géographiques des géomètres du département : les conséquences des suppressions d'emplois**

2 fiches techniques ont été présentées relative au rééquilibrage des secteurs fonciers du centre des impôts foncier de Tours (composé de deux secteurs) et des secteurs géographiques des géomètres du département.

Sur ces deux points, il ne s'agit que d'artifices de gestion de la pénurie.

Sur le rééquilibrage des secteurs fonciers, la CGT a tenu à rappeler que le passage, en 2009, de trois à deux secteurs fonciers au CDIF de Tours est lié au projet de rapprochement CDI/CDIF prévoyant le transfert des charges foncières vers le CDI d'Amboise.

Il est dommageable, pour l'ensemble du service, que l'évaluation des charges, effectuée alors, présente un déséquilibre aussi important et ne soit corrigée que maintenant.

La direction nous a informés que le projet de rapprochement CDI/CDIF est réapparu cette année dans la feuille de route de la direction générale.

En ce qui concerne les secteurs géographiques des géomètres, une nouvelle répartition temporaire est proposée compte-rendu de l'effectif réellement disponibles 9 postes réellement pourvus contre 11 mentionnés dans le TAGERFIP).

La CGT a demandé que les deux postes vacants soient pourvus et que les moyens nécessaires au fonctionnement de ce service lui soient accordés, c'est-à-dire :

➤ des crédits de manœuvres suffisants

➤ revalorisation et une nouvelle répartition des IFDD compte-tenu de l'évolution de la mission qui comporte moins fiscal mais plus de travaux topographiques donc plus de sorties sur le terrain

➤ revalorisation du barème de remboursement kilométrique

Ces deux derniers points sont valables pour tous les agents dont la fonction nécessite l'utilisation d'un véhicule et des déplacements hors de la résidence administrative.

Il n'est plus question qu'ils supportent sur leurs deniers personnels l'augmentation des prix des carburants et de la restauration.

Les votes :

➤ contre ; CGT

➤ Abstention : FO et CFTC

➤ **Les ponts naturels :**

Des 6 possibles, les ponts naturels retenus par la direction sont :

➤ Lundi 30 avril 2012

➤ Vendredi 18 mai 2012

➤ Lundi 24 décembre 2012

➤ Lundi 31 décembre 2012

➤ **Questions diverses :**

Plusieurs questions ont été abordées comme :

➤ **La situation de la paierie départementale : Déménagement programmé !**

La crainte des agents est malheureusement confirmée. Cette crainte s'était exprimée dans une pétition signée par une très grande majorité des agents qui souhaitaient rester sur leur site actuel.

Ce service déménagera vers le site du Champ-Girault à Tours qui accueillera aussi la trésorerie de Tours Municipale.

Le calendrier précis n'est pas connu mais les transferts de ces deux services devraient se faire courant 2013.

Le Directeur a précisé qu'il visitera le service de la paierie départementale en février pour justifier le déménagement.

Les plans de réaménagement des locaux du Champ-Girault seraient encore en cours d'élaboration. Il nous a simplement été précisé que ces deux services seraient situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du bâtiment.

L'arrivée de ces deux services va également générer le déménagement de certains services actuellement situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du Champ-Girault, à savoir les SIE de Tours Nord et Ouest, le CDIF et les conservation des hypothèques. Affaire à suivre..

De plus, il nous a également été dit que la trésorerie de Tours Banlieue Sud (située à St-Pierre-Des-Corps) migrera aussi vers le site du Champ-Girault et sera sans doute éclatée entre les différents SIP existants. Cependant, ce transfert ne devrait se faire qu'après l'arrivée des deux services mentionnés précédemment.

L'accueil au Champ-Girault est souvent au cœur des interventions de la CGT. D'après la direction, l'arrivée de tous ces services ne devrait pas gonfler les files d'attente des usagers. D'ailleurs sur ce point elle souligne le fait que les problèmes sont terminés. Un accueil d'orientation a été mis en place. La CGT est sceptique.

➤ **Le stationnement :**

La CGT a fait part des difficultés de stationnement rencontrées par les agents des sites du Champ-Girault et du Boulevard Béranger et demandé à la direction quelles solutions elle pouvait proposer.

Sur le site du Champ-Girault, la seule réponse consiste à dire que des places situées dans le parking souterrain actuellement utilisées comme zone de stockage de mobilier seront libérées. Cette réponse ne répond pas à notre demande car cela ne porte que 5 ou 6 places alors que des dizaines de collègues se voient contraints de tourner 30 minutes dans le quartier ou de louer un parking payant (jusqu'à 65 € par mois !).

Sur le site de Béranger, la direction s'était engagé en septembre à contacter la mairie de Tours pour voir si des places autrefois gratuites situées sur le boulevard ne pourraient pas être attribuées aux agents de la DDFIP. Cette demande n'a pas été faite mais, devant notre étonnement, le sera très prochainement.

La CGT a réalisé un sondage sur les difficultés rencontrées par les agents. Elle vous communiquera prochainement le résultat puis contactera la direction.